

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 12 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 20 heures 30 mn,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 12
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 3

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier,
,Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Pierre
Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Noël Fraisse donne procuration à Pierre Bonnard
Christophe Martin donne procuration à Céline Elie
Christine Robin donne procuration à Isabelle Baas

Date de convocation : 07 juillet 2022

Secrétaire de séance : Isabelle Baas

OBJET : Choix prestataire toilettes sèches, chemin piéton

La commission « aménager-embellir » a contacté 3 entreprises :

Sanisphère, basée à Nyons (Drôme) : Sanilight PMR + Saniter URN: 56 504 € HT(transport et
installation)

Kazuba, Fontvieille (Bouche du Rhône) : 33 431 € HT(livraison et installation clé en main)

Toili Nature, Saint Paulien (Haute Loire) : 46 336 € HT(livraison et pose) : (comptés dans le devis
éclairage et détecteur de mouvements)

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 contre,

CHOISIT l'entreprise Toili Nature pour un montant de 46 336,00 € HT,

AUTORISE Mme la Maire à signer le devis et à présenter un dossier de demande de subvention.

La secrétaire de séance

Isabelle Baas



La maire
Céline Elie

